



**PRÉFET  
DE L'EURE-  
ET-LOIR**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Préfecture/Direction de la citoyenneté  
Bureau des procédures environnementales

Dossiers suivis par : Stéphane Cohon  
Mél : [pref-environnement@eure-et-loir.gouv.fr](mailto:pref-environnement@eure-et-loir.gouv.fr)

Chartres, le

**28 NOV. 2022**

Monsieur le Directeur,

Votre Société a déposé le 8 décembre 2021 un dossier de demande d'autorisation environnementale concernant le projet d'extension des capacités d'un site de tri, transit, regroupement et traitements de déchets d'activités économiques sur le territoire de la commune de Béville-le-Comte.

Vous souhaitez accroître les capacités de regroupement et de stockage de déchets dangereux de votre établissement, qui seraient portées de 447,75 tonnes à 1 213,5 tonnes. En outre, la capacité prévue de l'activité de traitement de déchets dangereux du site sera de 77 tonnes par jour.

Ce dossier a été jugé incomplet et irrégulier par courriers de l'inspection des installations classées du 21 janvier 2021 et 27 septembre 2022. Vous avez déposé un nouveau dossier le 9 septembre 2022, complété les 9 septembre et 25 octobre 2022.

Je vous informe que votre dossier de demande d'autorisation environnementale peut être estimé régulier au regard des dispositions réglementaires en vigueur.

Cette demande est soumise à enquête publique conformément à l'article L. 123-9 du code de l'environnement.

J'ai sollicité le Tribunal Administratif en vue de la désignation d'un commissaire enquêteur.

L'enquête publique aura lieu sur la commune de Béville-Le-Comte (commune d'implantation) et sur les communes de Oinville-sous-Auneau, Roinville-sous-Auneau, St Léger-des-Aubées, Voise, Francourville, Houville-la-Branche (communes situées dans le périmètre d'affichage).

La communauté d'agglomération de Chartres Métropole, la communauté de communes des Portes Euréliennes d'Ile de France et le Conseil Départemental seront sollicités, pour avis.

Pour les besoins de l'enquête, vous voudrez bien me faire parvenir **3 dossiers versions « papier » et 11 versions numériques (clés USB)**. A ce sujet les fichiers numériques ne devront pas dépasser 50 mo, (30 mo pour les plans).

Conformément aux articles L. 122-1 et R. 122-7 du code de l'environnement, l'autorité administrative de l'État compétente en matière d'environnement – Autorité Environnementale – a donné son avis sur votre dossier le 18 novembre 2022. Cet avis sera joint au dossier d'enquête publique. Il vous appartient de répondre par écrit à cet avis et me le transmettre au plus vite. Sans cette pièce qui doit être jointe au dossier d'enquête publique, celle-ci ne pourra avoir lieu.

Je vous précise que les suites qui seront données à votre demande d'autorisation sont conditionnées au soin apporté aux réponses que vous fournirez aux observations qui vous seront communiquées, à la qualité et à la performance des moyens de limitation des nuisances et des risques et aux engagements que vous prendrez en ce sens. En l'absence de réponse aux observations émises lors des consultations réglementaires, vous vous exposez à un refus de votre demande d'autorisation environnementale.



Je ne manquerai pas de vous tenir informé lorsque la procédure de l'enquête publique pourra débuter et de vous en faire connaître les modalités d'organisation.

Enfin, je vous rappelle qu'en application de l'article R. 2312-25 du code du travail votre dossier est transmis par vos soins, dans un délai de quinze jours à compter du lancement de l'enquête publique, au comité social et économique.

Le CSE émet un avis motivé dans un délai de quinze jours à compter de la réception du rapport de l'enquête publique. Le Président du comité transmet cet avis au Préfet dans les trois jours suivant sa remise.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

**Le Préfet, pour le Préfet,  
Le Chef de Bureau**



**Elisabeth GUIBERT**

**Monsieur le Directeur de la société CHIMIREC CDS  
5, rue de l'Extension  
93440 DUGNY  
Copie : plebanner@cds-services.fr**

Copie : UD DREAL 28